



Le Directeur Général

N.I.F.: A 0707219 F

DIFFUSION :

- DGA (Tous)
 - Directeurs Centraux (Tous)
 - DGE
 - Directeurs Urbain et Provinciaux (Tous)
 - Affichage
-

NOTE DE SERVICE N° 01/ 0239 /DGI/DG/CR/GM/2023

Concerne : Mise en service d'un nouveau formulaire de déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée

Les Services voudront bien trouver, en annexe, pour information, dispositions utiles et large diffusion, le nouveau formulaire de déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée, en modification de celui diffusé par la Note de Service n° 01/215/DGI/DG/CR/GM/2021 du 07 décembre 2021.

La modification majeure apportée au formulaire de déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée mis en service en 2021 concerne l'ajout d'une ligne dédiée à la TVA retenue à la source par le Trésor Public pour le compte des fournisseurs et prestataires de l'Etat lors des paiements de leurs factures instituée à l'article 53 de l'Ordonnance-loi n° 10/001 du 20 août 2010 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée par la Loi de Finances n° 22/071 du 28 décembre 2022 pour l'exercice 2023.

Elle a, par conséquent, entraîné de légers réaménagements des formules reprises sur les lignes 32 (TVA nette), 33 (Crédit de TVA), 35 (Crédit de TVA reportable) et 37 (MONTANT A PAYER) de ce formulaire de déclaration.

Le nouveau modèle de formulaire de déclaration de la TVA peut être obtenu directement auprès des Services ou être téléchargé à partir du Site Web de la Direction Générale des Impôts à l'adresse : « www.dgi.gouv.cd ».

Il est à noter que les annexes relatives aux opérations exonérées de la TVA et aux détails de la retenue à la source de la TVA par les entreprises minières diffusées, respectivement, par la Note de Service n° 01/187/DGI/DG/CR/GM/2021 du 10 novembre 2021 et celle n° 01/215/DGI/DG/CR/GM/ 2021 du 07 décembre 2021 sus-évoquées demeurent en service.

Les Directeurs Centraux et le Directeur des Grandes Entreprises ainsi que les Directeurs Urbain et Provinciaux des Impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer une large diffusion de la présente.

Fait à Kinshasa, le 17 NOV 2023

Barnabé MUAKADI MUAMBA



DECLARATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE
Mois /Année (2) :

(à souscrire obligatoirement au plus tard le 15 du mois suivant)

I. IDENTIFICATION DU REDEVABLE (3)

Nom ou Dénomination sociale : NUMERO IMPOT

Sigle : Adresse postale :

Adresse physique : N° téléphone :

Fax :

E-mail :

II. OPERATIONS REALISEES (4)

	Chiffre d'affaires réalisé du mois	Chiffre d'affaires (a)	Taux TVA(a)	TVA collectée(b) = a * a1
1 Livraisons de biens				
2 Prestations de services				
3 Livraisons de biens à soi-même				
4 Prestations de services à soi-même				
5 Opérations afférentes aux marchés publics à financement extérieur				
6 Importations effectuées par les entreprises minières en phase d'exploitation				
7 Livraisons de biens				
8 Prestations de services				
9 Livraisons de biens à soi-même				
10 Prestations de services à soi-même				
11 Opérations afférentes aux marchés publics à financement extérieur				
12 Importations effectuées par les entreprises minières en phase d'exploitation				
13 Exportations et opérations assimilées				
14 Opérations exonérées				
15 Opérations non imposables				
16 Total				

III. PRESTATIONS RECUES DES PRESTATAIRES NON ETABLIES EN RDC (5)

	Montant des factures (c)	TVA collectée(d) = c * 16%
17 Prestations reçues des prestataires non établis en RDC		

IV. DEDUCTIONS/Taxe sur (6)

	Importations (e)	Local (f)	Total (g) = e+f
18 Immobilisations			
19 Marchandises			
20 Matières premières			
21 Autres biens et services			
22 Total TVA supportée (g18+g19+g20+g21)			
23 Pourcentage de déduction : %			
24 Total TVA déductible (g22x23/100)			
25 Report de crédit du mois précédent (déclaration précédente, ligne 34)			
26 Montant de la TVA déductible (g24+g25)			

V. REGULARISATIONS (7)

	(h)		
27 Reversement de TVA			
28 Complément de déductions			
29 TVA retenue à la source par les entreprises minières			
30 TVA retenue à la source par le Trésor Public			
31 Récupération de la TVA déductible sur marchés publics à financement extérieur			
VI. CALCUL DE L'IMPOT (8)		(i)	
32 TVA nette à verser (b16+d17+h27+h3-l-b5-b11-j26-h28-h29-h30)			
33 Crédit de TVA (b5+b11+g26+h28+h29+h30-b16-d17-h27-h31)			
34 Remboursement de crédit de TVA demandé (montant figurant sur le document de remboursement)			
35 Crédit de TVA reportable (i33-i34)			
36 TVA sur marchés publics à financement extérieur (b5+b11)			
37 TVA pour compte des tiers			
38 MONTANT A PAYER (i32+i36+i37)			

MODE DE PAIEMENT(9)

CHEQUE CERTIFIÉ

VIREMENT

AUTRE

Déclaré conforme à nos écritures,

Sceau de l'entreprise

Nom et qualité du signataire (10)

Signature

VL. RESERVE A L'ADMINISTRATION(11)

N° du récepissé	Date du récepissé	Cachet de l'Administration

IMPORTANT

* Lire attentivement la notice au verso avant de remplir la déclaration. En cas d'hésitation, se référer au service de la DGI du lieu de souscription.

*Remplir correctement en majuscule toutes les cases se rapportant à l'identification du redevable

*En cas de nature ou de surcharge, la déclaration ne sera pas acceptée.